



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 avril 2025**

NOMS	Fonctions	Présents	Absents Excusés	Absents	Procurations
ARDISSON Jean-Claude	Conseiller	X			
BLAIN Bruno	1 <sup>er</sup> Adjoint	X			
CORNAND Jean-Jacques	2 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
DRAMAIX Jean-Guy	Conseiller	X			
DUMAS Chantal	Conseillère	X			
LUCIANO Luc	Conseiller	X			
MARCHAL Laurence	Conseillère		X		Chantal DUMAS
MILLET Jérôme	Conseiller	X			
MORIN Catherine	3 <sup>ème</sup> Adjointe	X			
NOUVEL Alain	Conseiller	X			
THIRIOT Christian	Maire	X			

**Ordre du jour :**

- Approbation du PV DU 27.03.2025.
- Décision à prendre sur redevance de l'agence de l'eau, fixation de la contre-valeur au titre de la performance du réseau assainissement collectif.
- Décision à prendre sur la signature d'une convention unique proposée par le CDG26.
- Décision à prendre sur la signature d'une convention de servitude avec ENEDIS.
- Décision à prendre sur la signature d'une convention avec SPA Vauclusienne.
- Décision à prendre sur dossier amendes de police.
- Point sur dossiers urbanisme.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte. Le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Chantal DUMAS est désignée Secrétaire de séance.

➤ **Approbation du PV DU 27.03.2025**

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Décision à prendre sur redevance de l'agence de l'eau, fixation de la contre-valeur au titre de la performance du réseau assainissement collectif.**

Monsieur le Maire précise que la commune de Beauvoisin est concernée sur le seul aspect du réseau d'assainissement collectif (le réseau d'eau potable délégué à la SAUR par le biais du RAO).

Cela se traduit par la facturation de la redevance performance assainissement collectif qui, cette année, sera facturée à raison de 0,01€ HT par m3 et par abonné.

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Décision à prendre sur la signature d'une convention unique proposée par le CDG26.**

Il s'agit de regrouper dans une seule et unique convention, les conventions actuelles déjà signées avec le Centre de Gestion Administratif. Date d'effet : 01/07/2025.

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Décision à prendre sur la signature d'une convention de servitude avec ENEDIS.**

Il s'agit d'autoriser ENEDIS à intervenir sur les poteaux électriques situés sur une parcelle appartenant à la commune (quartier Bâtie-Retrache).

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Décision à prendre sur la signature d'une convention avec SPA Vauclusienne.**

La gestion des animaux errants est de la responsabilité du maire. Le fait d'avoir une convention avec une association de défense des animaux facilite le placement de ceux-ci dans une structure d'accueil. La SPA de PIEGON propose une adhésion annuelle de 143,78€.

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Décision à prendre sur dossier amendes de police.**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de solliciter le Département avant le 30/06 pour l'attribution d'une aide finançant l'acquisition d'un panneau clignotant. Il rappelle les réactions des riverains se plaignant des vitesses excessives au hameau les « Jonchiers ». En raison de la présence de jeunes enfants dans ce hameau, il propose la mise en place d'un dispositif lumineux afin d'attirer l'attention des conducteurs sur le respect de la limitation de vitesse.

Le catalogue présenté contient plusieurs solutions.

Le Conseil municipal décide à la majorité (Pour 7 – Contre 4 – Abstentions 0) de retenir la balise clignotante présentée au catalogue pour un montant de 749 € HT

➤ **Point sur dossiers urbanisme.**

Monsieur le maire présente les trois récents dossiers déposés en cours d’instruction à la DDT (2 constructions – 1 extension). Ils seront présentés à la Commission Urbanisme du 15 mai.

Il indique par ailleurs qu’une demande de CU a également été déposée pour la parcelle située derrière le parking de la mairie. Il rappelle que la Mairie et la DDT ont émis des avis argumentés DÉFAVORABLES à l’urbanisation de ce secteur.

➤ **Questions diverses.**

- 15 Mai : Commission Urbanisme.  
12 Juin : Conseil municipal – 19 heures.  
4 septembre : Conseil municipal – 19 heures
- Démarrage des travaux à la Bâtie destinés à sortir du privé une majeure partie du réseau d’eau potable et le transférer sur le domaine public de la commune.
- 19 juin : repas du RAO à la guinguette.
- Incidents divers : rupture canalisation eau (intervention SAUR) – Barrières parking « Jonchiers » (vu avec les services de l’équipement) – Vérification du trop-plein de la fontaine eau « Jonchiers »
- Effondrement de la RD523 à hauteur du 1431 route de Buis. Pris en charge par L’Équipement, sécurisation des lieux mise en œuvre avant réalisation des travaux.
- Panneau randonneur devenu illisible.
- Eau cimetièrre remise en route en mars.
- Conteneur verres guinguette : toujours en attente.